



COMMISSION DES ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES

PROCES-VERBAL

REUNION du 21 OCTOBRE 2026 PAR COURRIEL

Présents : BOUCHER (Secrétaire Général), BROSSARD Christophe (Président), CHEVALLIER Martine, GALLE Philippe (par), GILLET Jean-Claude.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif)

1- DEMANDES CLUBS SERVICE CIVIQUE 2026-2027

La Commission prend connaissance des courriels des clubs suivants candidats relatifs à l'accueil de Volontaire en Service civique pour la saison 2026-2027 :

- Courriel du F.C. MONTLOUIS daté du 15/10/2026 réagissant sur le fait que le District a refusé un contrat S.C. pour un joueur du club évoluant en National 1.

La Commission rappelle l'interdiction d'être joueur, d'autant plus au niveau national et volontaire service civique au sein du même club. Cette restriction a été imposée cette saison dans l'agrément collectif de la Ligue établi avec la D.R.A.J.E.S. (Direction Régionale Académique Jeunesse Engagement et Sports) d'Orléans. Des dérogations peuvent néanmoins être autorisées pour des joueurs de niveau départemental ayant évolué ces dernières saisons dans le club leur proposant un contrat service civique. La Commission et le Directeur administratif étudieront le cas de chaque club.

- Courriel de l'UNION FOOT TOURAIN daté du 11/10/2026 sur une demande de réexamen sur une demande refusée d'un contrat Service civique à un joueur du club évoluant en Régional 1 .

La Commission prend connaissance des arguments exposés par le club vis-à-vis de ce joueur étudiant et ayant évolué la saison dernière à Poitiers en U19 National, La Commission, par équité avec tous les clubs, et par respect des restrictions imposées par l'agrément collectif de la Ligue Centre Val de Loire, ne peut donner une suite favorable à cette dérogation.

Martine CHEVALLIER et Philippe GALLE n'ont pas participé à cette décision.

- Courriel du RICHELAI S.J.S. daté du 16/10/2026 sollicitant un poste en service civique à compter du 1^{er} novembre.

Considérant que le groupement avait candidaté en juin dernier pour un poste, et que cette demande n'a pas été relayée par la Ligue.

Compte tenu du nombre de postes attribués au District d'Indre-et-Loire par la Ligue,

Compte tenu du nombre de postes restant à attribuer,

La Commission décide d'accorder un poste pour le groupement dans le respect du cahier des charges de l'agrément collectif 2026-2027.

- Courriel du F.C. CHAMBRAY daté du 13/10/2026 demandant un ou deux poste(s) service civique pour cette saison 2026-2027

Considérant que le club avait candidaté en juin dernier pour un poste,

Considérant que la Commission n'avait attribué aucun poste à ce club compte tenu de l'avis négatif de la D.R.A.J.E.S.

Compte tenu du nombre de postes attribués au District d'Indre-et-Loire par la Ligue,

Compte tenu du nombre de postes restant à attribuer,

Compte tenu du rapport de la Commission accompagnement des clubs suite à la visite effectuée dans ce club en difficultés structurelles,

La Commission décide d'accorder exceptionnellement un poste pour ce club dans le respect du cahier des charges de l'agrément collectif 2026-2027 et de la désignation d'un tuteur disponible pour encadrer le jeune en service civique. Un suivi rapproché du District sera mis en place (1 bilan mensuel d'activité sous peine de rupture du contrat).

- Courriel de l'U.S. ST PIERRE daté du 05/10/2026 demandant un poste service civique pour cette saison 2026-2027

Considérant que le club avait candidaté en juin dernier pour un poste,

Considérant que la Commission n'avait attribué aucun poste à ce club compte tenu des manquements constatés sur la saison dernière,

Compte tenu du nombre de postes attribués au District d'Indre-et-Loire par la Ligue,

Compte tenu du nombre de postes restant à attribuer,

La Commission décide d'accorder exceptionnellement un poste pour ce club dans le respect du cahier des charges de l'agrément collectif 2026-2027 et de la désignation d'un tuteur disponible pour encadrer le jeune en service civique. Un suivi rapproché du District sera mis en place (1 bilan mensuel d'activité sous peine de rupture du contrat).

- Courriel de l'U.S. MONNAIE daté du 14/10/2026 demandant un second poste service civique pour cette saison 2026-2027

Considérant que le club avait candidaté en juin dernier pour deux postes,

Considérant que la Commission n'avait attribué qu'un poste à ce club compte tenu de l'absence d'un salarié permanent au sein du club,

Compte tenu du nombre de postes attribués au District d'Indre-et-Loire par la Ligue,

Compte tenu du nombre de postes restant à attribuer,

La Commission décide d'accorder un second poste pour ce club dans le respect du cahier des charges de l'agrément collectif 2026-2027 et de la désignation d'un second tuteur bénévole disponible pour encadrer le second jeune en service civique.

Vu les recrutements annulés dans certains clubs,

La Commission établit de nouveau le nombre de poste de Volontaires attribués dans les clubs d'accueil. Cf. Annexe.

2- CAHIER DES CHARGES SERVICE CIVIQUE 2026-2027

La Commission établit le cahier des charges pour les clubs d'accueil avec les orientations suivantes :

- 5 Missions service civique possibles : communication, football féminin, actions citoyennes, football loisir, transition écologique.
- Interdiction d'être licencié joueur dans le club sauf dérogation citée plus haut.
- Interdiction d'encadrement des entraînements ou des matchs

- Tuteur formé au module « découverte du rôle de tuteur » (1.5 journée) depuis moins de 3 ans.
- Un tuteur bénévole peut encadrer un volontaire
- Un tuteur salarié dans le club peut encadrer deux volontaires maximum. Les apprentis ne sont pas considérés comme salariés permanents.
- Formation obligatoire au P.S.C. pour les Volontaires non formés depuis moins de trois ans.
- Formation obligatoire à la F.C.C. (Formation Civique et citoyenne) à pour chaque Volontaire
- Formation obligatoire à l'animation et à la gestion du P.E.F.
- Remise du Bilan nominatif en fin de mission pour chaque Volontaire
- Remise de l'Attestation de paiement mensuel pour chaque volontaire
- Réalisation de 15 actions P.E.F. minium (Programme Educatif Fédéral) pour le compte du club à raison de 2 actions saisies par mois.
- Réalisation d'une action citoyenne pour le compte du club à choisir parmi celles proposées par le dispositif fédéral Marquer Demain :
 - Gestes qui sauvent,
 - Octobre Rose,
 - Téléthon,
 - Collecte de vêtements et denrées alimentaires ou jouets (Secours Populaire ou Croix Rouge).
 - Action Développement durable.
- Réalisation d'une action de promotion d'une nouvelle pratique de football (futnet ou foot en marchant auprès des public cibles). Cette action « nouvelle pratique » doit se faire en collaboration avec le District d'Indre-et-Loire dans le cadre du développement de ces pratiques.
- Participation à une conférence organisées par le District sur le thème de la lutte contre les incivilités. La Commission réfléchit à un thème possible à proposer aux dirigeants des clubs et aux services civiques dans les clubs. La protection de l'enfance sur internet, la gestion responsable des déchets ou la lutte contre les discriminations sont évoqués.

Les dossiers de création des contrats service civique devront parvenir avant le vendredi 30 octobre dernier délai pour un début du contrat au plus tard le 1^{er} novembre 2026.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification ou publication.

Martine CHEVALLIER



Présidente

Annexe : Nombre de poste de volontaire Service Civique attribués par club (Total demandes)

Clubs	Nbre de postes salariés	Nbre de postes SC 2025-2026	Nbre de postes SC attribués 2026-2027	Commentaires
AMBOISE AC	0	2	1	Formation FCC x1 non réalisée en 2025-2026
AVOINE OCC	1	2	1	Seulement 1 poste occupé sur les 2 demandés
AZAY-CHEILLE SC	1	1	2	
BOUCHARDAIS AF	1		1	Tuteur à former
CHAMBRAY FC	0		1	Avis négatif DRAJES. Autorisation exceptionnelle pour 1 poste. Suivi rapproché du District
CHANCEAUX AS	0		2	1 tuteur bénévole par poste
CHARGE ES	0	1	0	Recrutement annulé
CLERE LES PINS FC	0		1	Tuteur formé
ESVRES A.S.	0		1	Tuteur à former
ETOILE VERTE FC	0	1	1	
FONDETTES	0	0	1	Demande 2026-2027 en retard. Le document manquant 2024-2025 a été fourni.
GATINES CHOISILLE FC	0	1	1	
JOUE PORTUGAIS US	0	1	1	
LA MEMBROLLE FC	0	1	1	1 action Foot en marchant à réaliser
LA RICHE R.	1	2	2	
LOCHES AC	1	1	2	
LOIRE ET VIGNES	0	1	1	
LUYNES AS	0	1	0	Pas de demande en 2026-2027
MONTLOUIS FC	1	3	2	
MONNAIE US	0	1	2	1 tuteur bénévole par poste

MONTS AS	0	2	1	
NOTRE DAME OE ES	0	1	2	1 tuteur bénévole par poste
PARCAY-MESLAY AFC	0	1	0	Formation PCS1 non effectué en 2025-2026
PAYS LANGEAISIE FC	0		1	Tuteur à former
PAYS MONTRESOROIS FC	2		0	Recrutement annulé
REIGNAC-CHAMBOURG VI	0	1	0	Pas de demande en 2026-2027 – Docs en attente
RENAUDINE US	1	1	2	
RICHELAIS J.S.	1	0	1	
SOUVIGNE VILLIERS ST L.	0	1	0	FCC non effectuée - GQS annulée - Docs en attente
ST AVERTIN AS	1	3	2	
ST CYR EB	1	3	1	GQS annulée - Docs en attente – Avis négatif DRAJES – Suivi rapproché du District
ST PIERRE US	1	1	1	GQS annulée deux années de suite. Autorisation exceptionnelle pour 1 poste. Suivi rapproché du District
ST SYMPHORIEN FA	2	2	2	
STE MAURE-MAILLE FC	0	1	0	Recrutement annulé
TOURS SUD AS	1	3	1	FCC non effectuée - GQS annulée - Suivi rapproché du District
UNION FOOT TOURAINE	1	3	2	FCC x2 et PCS1 x2 non effectuée 2025-2026
VAL DE BRENNE F.C.		0	1	Demande 2026-2027 en retard – Tuteur à former.
VAL DE CISSE FC	0	1	0	GQS annulée deux années différentes
VAL DE CHER FC	0	3	2	
VAL DE VEUDE ES	0	2	1	Si documents manquants reçus
VAL SUD TOURAINE R.C.	0	0	0	Recrutement annulé
VILLE AUX DAMES ES	0	1	1	

VEIGNE CST	0	1	1	
VERON FC	0	1	0	Recrutement annulé
DISTRICT 37	0		1	Poste chargé des actions sociales et citoyennes
TOTAL	14	51	47	